

Vendredi 18 mars 2016, communiqué de presse

NOUVELLES MODALITES DE COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

A compter du **vendredi 1^{er} Avril**, les modalités de collecte des objets volumineux de la COBAS seront modifiées.

Au lieu d'avoir un jour fixe mensuel de collecte (1^{er} jeudi du mois pour Arcachon 2^{ème} jeudi du mois pour La Teste de Buch, 3^{ème} jeudi du mois pour Gujan-Mestras et Le Teich et 4^{ème} jeudi du mois pour les résidences d'Arcachon et de La Teste), la collecte sera dorénavant réalisée, **uniquement sur demande***, au fur et à mesure des inscriptions, sur rendez-vous pris directement avec l'usager (et non avec les syndicats pour les résidences).

(*Dans la limite d'une collecte mensuelle, comme précédemment)

La collecte sera ainsi réalisée en journée.

Inscription OBLIGATOIRE :

Inscription préalable à faire par téléphone au Pôle Environnement de la COBAS

Tel : **05 56 54 16 15**

Un agent de la COBAS recontactera chaque usager inscrit pour lister et valider les objets volumineux présentés et fixer une date de collecte.

Sont autorisés :

- Les gros électroménagers : réfrigérateur, congélateur, lave-linge, grand téléviseur...
- Les gros mobiliers : buffet, armoire, grande table, matelas, sommier, bibliothèque...
- Les sanitaires : baignoire (hors baignoire en fonte), bac à douche...

Conformément au règlement de collecte de la COBAS, d'une façon générale, sont acceptés les objets encombrants des ménages qui, par leur dimension ou leur poids, ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture légère et ne peuvent donc pas être amenés dans l'une de nos six déchèteries.

Le volume maximum autorisé ne doit pas être supérieur à 2m³.

Déchets exclus de cette collecte :

- Tous déchets d'une longueur supérieure à 2 mètres.
- Tout déchet dont le poids impose un engin de levage pour sa manipulation,
- Les déchets présentant un risque pour les agents de collecte (déchets amiantés, laine de verre, plâtre, fonte...).

Tout déchet n'entrant pas dans la catégorie des encombrants ménagers (gravats, déchets verts, bois, déchets professionnels, vêtements, cartons, petits objets divers...).

Les demandes ne doivent pas être la conséquence d'un déménagement, d'un vide grenier, d'un changement de local commercial ou de travaux réalisés par un professionnel.

MODIFICATIONS DES HORAIRES DE COLLECTE DES VEGETAUX SUR DEUX SECTEURS DE GUJAN-MESTRAS

En raison des nouvelles modalités de collecte des encombrants évoquées ci-dessus, deux secteurs de Gujan-Mestras vont connaître une **modification d'horaire de collecte des déchets végétaux à partir du lundi 4 avril 2016** :

1/ Chante Cigale, golf de Gujan, la Berle, lotissement clair logis (secteur G4)

En lieu et place du mercredi 11h-18h, les bacs de ce secteur seront collectés le soir. Ils devront donc être présentés à la collecte **le mercredi soir à partir de 20h.**

2/ Quartier Valentin, Marie Curie, Haurat, Bireboussaou, rue Chante Cigale, Matato, Clos de Cantaranne, allée des grives (secteur G6)

En lieu et place du jeudi 11h-18h, les bacs de ce secteur seront collectés le soir. Ils devront donc être présentés à la collecte **le mercredi soir à partir de 20h.**

Contact presse : Caroline Gentile 07 88 00 08 05

Pôle Environnement : 05 56 54 16 15